



Ordonnance de télécom CRTC 2006-146

Ottawa, le 12 juin 2006

Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante. Aucune observation relativement à la demande n'a été reçue. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

| Requérante | Avis de modification tarifaire | Date de la demande | Date d'entrée en vigueur |
|-------------------|---|-------------------------------|-------------------------------------|
| Bell Canada | 857 (TSN) | le 30 mars 2005 | le 12 juin 2006 |

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>